

Article paru dans Capital le 9 août

L'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) organise pour les retraités des séjours à tarif préférentiel. Et il est encore possible d'en profiter : 60.000 places sont disponibles d'ici la fin de l'année.

Le bon plan de l'été. Pour les retraités, un programme de l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) permet de bénéficier toute l'année de séjours à tarif préférentiel. Pour profiter de ces offres, seulement trois conditions à respecter : ne pas exercer d'activité professionnelle, avoir plus de 60 ans et résider en France. Ce dispositif, financé par l'Etat, a déjà permis à plus de 500.000 seniors de partir en vacances depuis 2008. Un succès qui s'explique en partie par des tarifs particulièrement attractifs.

Le prix forfaitaire est ainsi de 336 euros par personne pour 4 nuits et de 402 euros si vous restez 7 nuits. Pour les foyers non imposable, la facture se réduit davantage : une aide financière de l'ANCV permet de réduire jusqu'à 50% le prix initial du séjour, à 201 euros pour les 4 nuits et 242 euros seulement pour la semaine entière. Cette somme comprend l'hébergement en pension complète, mais également des activités quotidiennes, des animations et des excursions.

Seul le transport pour se rendre sur le lieu de villégiature reste à la charge des vacanciers, mais un système de transferts aller-retour vers la gare d'arrivée la plus proche est ensuite mis en place. A l'exception de la très haute-saison, entre le 18 juillet et le 20 août, les séjours s'organisent toute l'année. Il est ainsi possible de partir une semaine dans un club de vacances à Belgodère en Corse du 31 août au 07 septembre pour seulement 242 euros en bénéficiant de l'aide de l'ANCV. Au programme : des excursions à Calvi, Montemaggiore, mais aussi à l'île Rousse et au parc de Saleccia.

60.000 places encore disponibles

Si vous préférez la campagne, le village vacances de Guitté en Bretagne propose des excursions au Mont-Saint-Michel, à Dinan ou encore à Saint-Malo pour le même tarif que la Corse. Plus de 200 séjours sont au catalogue pour des destinations en France, mais aussi en Espagne et en Italie. Selon Dominique Ktorza, directrice des politiques sociales à l'ANCV, en charge du programme "Seniors en vacances", environ "60.000 places sont encore disponibles pour 2019".

Ce dispositif, soutenu par le ministère du tourisme, avait été mis en place par le gouvernement en 2003 après la période de canicule sur le territoire. L'idée était de rompre l'isolement des personnes âgées en leur proposant des séjours constitués auprès de professionnel du tourisme.

Pour s'inscrire, il suffit de se renseigner auprès de sa collectivité (mairie, conseil général...) pour savoir si un voyage est organisé dans la commune, ou de se rendre directement sur le site internet de l'ANCV. Un numéro de téléphone, le 0 969 320 616, renseigne également les futurs vacanciers.